

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181015-DEL102-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

DELIBERATION N° DEL102-18

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (C.M.S.) de l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis 2014, les écoles maternelles et primaire de Gières sont rattachées au C.M.S. « Sud Agglomération » installé à l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles.

Par décret n°46-2698 du 26 octobre 1946, confirmé par un avis du conseil d'État du 1^{er} décembre 1992, les communes ont l'obligation d'assurer l'organisation et le fonctionnement des centres médico-scolaires.

Ainsi, pour l'année scolaire 2016-2017, la commune de Gières s'engage à verser à la ville d'Echirolles une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement pour un montant total de 779,26 €.

Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, la commune de Gières s'engage à verser à la ville d'Echirolles une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement pour un montant total de 779,95 €.

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.